



Saint Etienne, le 05 janvier 2024

Le secrétariat de Direction

Direction

Affaire suivie par
Secrétariat de Direction
Téléphone
04-77-49-30-80
Télécopie
04-77-49-30-89
Courriel
aredondo@ac-lyon.fr

19 bis rue de Laharpe
420021 St Etienne CEDEX 1

<http://benoit-charvet-elycee.rhonealpes.fr/>

Objet : aménagements des examens – session 2026.

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

La demande d'aménagements des épreuves des examens pour les candidats en situation de handicap peut être effectuée en classe de seconde pour les candidats au BAC PRO pour la fin du deuxième trimestre de l'année scolaire en cours (soit pour le vendredi 15 mars 2024 au plus tard).

Cette année, une nouvelle procédure a été mise en place ; les demandes doivent être faites par les familles directement sur le **portail Incluscol** (connexion avec son compte Educonnect ou avec FranceConnect) :

<https://portail.ac-lyon.fr/incluscol/>

Dans le cas d'une procédure complète, il faudra **OBLIGATOIREMENT** fournir :

- les pièces justificatives médicales sous pli cacheté (bilans orthophonique, ergothérapie, psychologie, neuropsychologique, au autre)
- le « Récapitulatif de ma demande d'aménagement des épreuves de l'examen » signé que vous imprimez une fois votre demande validée sur Incluscol.

Ces documents sont à rapporter, au secrétariat de direction de l'établissement **pour le vendredi 15 mars 2024 au plus tard**. Ils sont **OBLIGATOIRES** : en l'absence de ces 2 éléments votre demande ne sera pas traitée.

Pour les familles qui le souhaitent, un accompagnement peut être proposé au lycée sur prise de rendez-vous uniquement auprès du secrétariat de direction.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site de l'académie à la rubrique des examens (demande d'aménagements des épreuves d'examen) :

<https://www.ac-lyon.fr/demande-d-amenagement-des-epreuves-d-examen-121464>

Le secrétariat de Direction